

Au-dessous du groupe, on lit ces mots :

*Renovatum. divince
Humanæq. Scientiæ
Fœdus (2).*

Qu'il nous suffise d'ajouter, pour montrer la faveur avec laquelle on accueilliit cette bulle, que le Souverain Pontife reçut près de deux cents lettres d'adhésion, venant d'archevêques, d'évêques, de généraux d'Ordres religieux, d'universités et d'autres personnages importants du monde entier.

Léon XIII recommande encore la doctrine de Saint-Thomas dans différentes autres occasions : dans son bref " Gravissime nos," adressé aux Pères Jésuites (30 Déc. 1892) ; dans son bref " Noster ergo," adressé aux Franciscains (25 Nov. 1898) et dans son Encyclique au clergé de France (8 Sept. 1899).

C'est surtout dans le bref " Gravissime nos " que le Souverain Pontife précise d'avantage sa pensée. Après avoir rappelé aux Pères de la Compagnie de Jésus que leur constitution leur demande de suivre la théologie de saint Thomas, et la philosophie d'Aristote qui n'est rien autre chose que celle de saint Thomas, il répond à une question qui se présente naturellement à l'esprit : Quel cas faut-il faire des autres Docteurs ? Ou bien ces auteurs, dit-il, sont de l'opinion du Docteur Angélique, dans ce cas nous pouvons les suivre, ou bien ces auteurs ne partagent pas son opinion, dans ce cas il faut les abandonner.

Nous sommes libres de suivre les autres auteurs dans trois cas seulement ; 1°. Dans le cas où saint Thomas ne s'est pas prononcé clairement sur une question,—et encore faut-il chercher son opinion non un peu partout dans ses ouvrages, mais aux endroits où il parle *ex professo* de la question ; 2°. Dans le cas d'un point de doctrine qui n'a pas été traité par le saint Docteur, encore faut-il que les conclusions auxquelles on adhère ne soient pas opposées aux principes de saint Thomas ; 3°. Nous avons une liberté semblable dans les *questions purement philosophiques*, et

(2) Renouveau de l'alliance entre la science humaine et la science divine.